

Fondation Cœur Alsace **Fondation Passions Alsace** **Appel à projet** **Colmar & environ**

Les Fondations Passions Alsace et Cœur Alsace lancent un appel à projet pour soutenir des actions à réaliser par des associations sur les communes constituant la région de Colmar¹

Le fruit d'un partenariat entre la Fondation Cœur Alsace et la Fondation Passions Alsace

Cœur Alsace est une Fondation sous égide de la Fondation de France. Elle a été créée par M François Xavier Zwickert en 2014 pour soutenir des projets qui lui tenaient à cœur. Il voulait intervenir particulièrement dans la région de Colmar d'où il était originaire et sur l'Etablissement scolaire Saint-André de Colmar où il avait fait ses études de la 6^e à la Terminale.

De nombreux et anciens contacts avec la Fondation Passions Alsace avaient déjà permis à M. Zwickert de financer également des bourses en faveur d'étudiants du lycée Kléber.

Le décès de M. Zwickert en 2015 n'a cependant pas permis l'aboutissement total de ses projets.

Dans la continuité de ces liens, la famille de M Zwickert a souhaité qu'une partie du capital restant de la Fondation Cœur Alsace soit mobilisée dans ce but pour mettre en œuvre des projets.

Ainsi, **9 000 euros** sont affectés au soutien de **trois projets sur Colmar** et ses environs. Ils peuvent porter sur n'importe quelle thématique : solidarité, environnement, santé, sport...

Une présélection et un vote

Selon une procédure d'évaluation bien rodée, les instructeurs de la Fondation Passions Alsace prendront essentiellement en considération l'impact local des actions, en projet ou en cours, menées par des associations.

A la fin, la Fondation Passions Alsace et les membres de la famille Zwickert se réuniront pour valider les projets déposés.

En septembre, dans le cadre d'une large consultation ouverte dénommée « Avançons ensemble », les projets seront soumis au vote des internautes ce qui permettra de les classer par ordre d'intérêt du public et de n'en retenir que 3 ou 4 qui seront alors soutenus et médiatisés.

◆ **Une Fondation pour les projets alsaciens**

Fondation de proximité, la Fondation Passions Alsace aide les associations alsaciennes quel que soit leur domaine d'intervention : santé, solidarité, culture, environnement, recherche... dont elle soutient les projets d'intérêt général qui font la richesse du territoire. Elle sert de passerelle entre les petites associations locales et les donateurs, entreprises ou privés.

Placée sous l'égide de la Fondation de France et issue de la société civile, la Fondation Passions Alsace a soutenu financièrement 150 projets en 5 ans. Le montant moyen de l'aide allouée est d'environ 2 000 euros. Ces aides sont importantes pour des associations qui ont souvent des moyens limités.

◆ **Faire connaître les projets de proximité – trouver des financements privés**

La Fondation Passions Alsace souhaite soutenir les projets associatifs d'intérêt général qui manquent de visibilité et d'accès à la générosité des alsaciens.

Elle le fait de plusieurs façons, par :

- le financement direct de projets sur sa « » ;
- la collecte de fonds lors d'événements ;
- la recherche de donateurs et de mécènes grâce à la mise en lumière des projets sur son site Internet et grâce à sa communication.

Vous pouvez consulter les projets labellisés par la Fondation et choisir un projet que vous souhaitez aider. Grâce à cette « vitrine » chacun peut s'impliquer, devenir acteur de sa décision de « donner », et flécher son don vers un projet particulier précis et concret de son choix.

Contact : bonjour@fondationpassionsalsace.com

LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Les projets concernés

Les projets d'intérêt général qui se déroulent en Alsace et portés par des associations alsaciennes doivent se dérouler en 2018. Ils concernent tous les thèmes.

Modalité

Les dossiers sont à télécharger sur le site <http://www.fondationpassionsalsace.com> et à renvoyer par mail à l'adresse : bonjour@fondationpassionsalsace.com.

Montants apportés aux projets

L'allocation maximum à un projet est de 3 000 euros.

Une sélection des projets en trois étapes

Les étapes de la sélection sont les suivantes :

- 1/ Les projets présentés sont instruits par la Fondation Passions Alsace ;
- 2/ Un jury présélectionne trois projets ;

Ce jury est constitué de membres de la Fondation et de représentants de ses partenaires.

Les critères de sélection qui orientent le choix du jury sont ceux de la Fondation.

3/ Les trois projets retenus sont proposés au vote des internautes sur le site de la Fondation.

Communication : Les projets sont présentés par les partenaires à l'automne pour sensibiliser

les internautes et les inciter à voter.

Le calendrier : Le déroulement de l'appel à projet s'étend de juin à début octobre.

Dépôt des projets : 15 juillet

Instruction des projets : juillet /août

Jury de Présélection : début septembre

Vote des internautes : septembre

Remis des prix : début octobre

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions d'éligibilité

- Etre une association d'intérêt général.
- Avoir un projet d'intérêt général.
- Avoir au moins un an d'existence.
- Avoir son siège en Alsace.
- Les actions ne doivent pas dépendre financièrement exclusivement de l'attribution de l'aide financière accordée pour être mises en œuvre.
- L'association ou l'organisme privé demandeur doit faire appel à des bénévoles.
- Le projet doit se réaliser sur l'agglomération de Colmar.

Non-éligibilité :

Ne sont pas éligibles, les projets ayant :

- Un caractère commercial,
- Un caractère religieux,
- Un caractère politique,
- Les demandes de sponsoring,
- Les associations aux services de leurs membres directement ou indirectement comme, par exemple, les associations de parents d'élèves pour des actions au profit des élèves de l'école.

N.B. Les structures de collectivités (médiathèques, MJC...) peuvent être retenues si leur projet correspond tout particulièrement aux axes retenus par la Fondation.

La décision de la Fondation tiendra compte en particulier des critères suivants

La taille de l'association et l'importance du budget du projet (La Fondation souhaite aider en priorité les petites structures et les projets sur lequel son apport peut avoir un impact significatif)

- Des effets sur le champ couvert par l'action,
- De l'implication de bénévoles,
- De l'originalité de l'action, soit dans son concept, soit dans sa réalisation locale,
- De la durée d'existence des actions réalisées,
- De l'aspect concret du projet,
- De l'apport particulier de la Fondation au projet,
- Des bénéficiaires (nombre, population particulière...)
- De l'aide trouvée éventuellement auprès d'autres mécènes ou collectivités.

Date limite de réception des dossiers : 15 juillet 2017